



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

CARRIERES.FS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES MARITIMES**

ARRÊTE SDIS N° 216607

Portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative en application duquel il est précisé que le recours éventuel à l'encontre du présent arrêté doit être formulé dans un délai de deux mois, à compter de la date d'affichage ou de publication, auprès de la juridiction administrative,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS n° 21-6490 du 17 décembre 2021 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant révision des lignes directrices de gestion pour le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE**ARTICLE PREMIER**

Le tableau annuel d'avancement au grade de **caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels** est fixé comme suit pour l'année 2022 :

N°	NOM PRENOM	AFFECTATION
01	VERGARI JULIEN	COMPAGNIE NICE
02	BENUCCI BENOIT	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
03	JOSIA SEBASTIEN	COMPAGNIE MENTON
04	WERCKMANN FABIEN	COMPAGNIE NICE
05	BOHY SARAH	COMPAGNIE NICE
06	NICOLET TRISTAN	COMPAGNIE NICE
07	LACHOIX JULIEN	COMPAGNIE NICE
08	CHOCHOT BENJAMIN	COMPAGNIE NICE
09	DE OLIVEIRA LOPES CHRISTOPHER	COMPAGNIE NICE
10	AUVARO SIMON	COMPAGNIE CANNES
11	JELEFF LORIS	COMPAGNIE NICE
12	CARLES STEEVE	COMPAGNIE NICE
13	PRADELLI ANTONI	COMPAGNIE MENTON
14	MUTAFIAN MURIEL	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
15	CECCONI FREDERIC	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
16	TORTAROLO VALERIE	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
17	CAOUS JEAN LUC	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
18	GONON GEORGES	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
19	LAMBERT FRANCK	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
20	CARRIERE LIONEL	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
21	ONCINA ANABEL	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
22	PIZZIO CLAUDE	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
23	BEGHIN LAURENT	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
24	VANDEWYNCKEL SYLVIE	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
25	MAATOUF YANNICK	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
26	ROUX SEBASTIEN	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
27	DEGOUI FREDERIC	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
28	GRIMOT JULIEN	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
29	ROY THIERRY	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
30	MAHE STEPHANE	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
31	DEGOUI BRUNO	GF COORDINATION OPERATIONNELLE
32	BIRGY SEBASTIEN	COMPAGNIE MENTON
33	GENTILI LUDOVIC	COMPAGNIE CANNES
34	GUERZEDER YOANN	COMPAGNIE CANNES

ARTICLE 2

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage ou de sa publication.

Villeneuve-Loubet, le 17 DEC. 2021

Pour le président et par délégation,
Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôleur général René DIES